

Réforme du 3e cycle

Historique

Projet lancé en 2016, avec la nomination de Mr Porquet (ancien président de la Conférence des Doyens de Pharmacie et doyen de Châtenay-Malabry), qui a rendu un rapport début 2017.

L'objectif est de **créer des Diplômes d'Études Spécialisées (DES) pour chaque filière**.

Principales dates :

- **18 Octobre 2016 : Dominique Porquet est chargé de constituer un groupe de travail** sur le 3e cycle de nos études et de rédiger un rapport.
- **Février 2017** : Remise d'une 1ère version du rapport (DES et entrée dans le 3e cycle).
- **Octobre 2017 : Remise du rapport final** de Dominique Porquet.
- **Novembre 2017 : La 1ère promotion d'interne entre dans le nouveau DES de Biologie Médicale.**
- **Novembre 2019 : Les nouveaux internes entrent dans le nouveau DES de Pharmacie Hospitalière.**
- **Novembre 2020** : Date initialement prévue pour la création des DES Industrie et Officine et pour le nouveau DES IPR (nommé SPR, dans le projet).
- **Avril 2021** : La réforme étant au point mort, Mr Muller (doyen de Bordeaux) et Mr Decaudin (doyen de Lille) sont **nommés chargés de mission R3C**, par le ministère et **prévoient un nouveau rapport**.
- **Septembre 2021** : Date prévue pour la création du DES Officine et Industrie & Recherche, après le 1er report. Mais qui est une nouvelle fois repoussée.
- **Octobre 2021** : La suppression de la filière IPR est repoussée d'un an.
- **Novembre 2021 : Remise du nouveau rapport** des deux chargés de mission, après 2 reports successifs.
- **Février 2022 : Arbitrages de la part des ministères** de l'Enseignement supérieur et de la santé sur la création des DES courts, la filière IPR, le statut en 3e cycle court.
- **Mai 2022 : Publication des arrêtés** concernant la filière IPR et la FST Recherche.



Biologie Médicale

La formation de biologiste médical, forme des futurs professionnels qui pourront travailler dans le **secteur privé** (Laboratoires de biologie médicale privés polyvalents ou spécialisés et Industrie diagnostic in vitro) ou dans le **secteur public** (Laboratoires de biologie médicale hospitaliers polyvalents ou spécialisés) et des **Carrières hospitalo-universitaires**.

La réforme du **DES de Biologie Médicale commun avec les médecins** (75% de pharmaciens) a été rapide, en Novembre 2017 les nouveaux internes commencent le nouveau DES.

Rappels :

- Le DES de biologie médicale dure **quatre ans**.
- Le diplôme comporte deux options : **Biologie polyvalente et Biologie orientée vers une spécialisation**.

Les nouveautés :

- Le DES est divisé en **3 phases** : **Socle** (4 semestres), **approfondissement** (2 semestres) et **consolidation** (2 semestres).
- A l'issue de la phase socle, l'interne choisit entre 5 options précoces :
 - **Biologie Générale,**
 - **Médecine Moléculaire-Génétique-Pharmacologie,**
 - **Hématologie et Immunologie,**
 - **Agents Infectieux,**
 - **Biologie de la Reproduction**
- En phase d'approfondissement, l'interne choisit 2 stages en fonction de l'option précoce choisie.
- Une fois la thèse soutenue et la phase d'approfondissement validée, l'interne peut s'inscrire en phase de consolidation.
- Phase de Consolidation : 2 stages à réaliser dans le domaine de l'option choisie, avec plus d'autonomie et le **statut de docteur Junior**.
- Pour la répartition des internes dans les stages, la **procédure utilisée est le "Big Matching"** : les internes et les services émettent des vœux et l'algorithme répartit les étudiants.

Formations Spécialisées Transversales (FST)

Ce sont des **formations facultatives, communes à plusieurs DES, d'une durée d'un an**. La possibilité d'accès aux FST est décidée en fonction du projet pédagogique de l'interne, elle n'est pas dépendante du DES d'origine, n'est pas obligatoire et permet l'acquisition de connaissances transversales complémentaires.

Quelques exemples de FST qui peuvent compléter un cursus de biologiste médical :

- **Bio-informatique médicale**
- **Génétique et médecine moléculaire bioclinique**
- **Hématologie bioclinique**
- **Hygiène – prévention de l'infection, résistances**
- **Médecine et biologie de la reproduction – andrologie**
- **Nutrition appliquée**
- **Pharmacologie médicale / thérapeutique**
- **Thérapie cellulaire**
- **Innovation et Recherche en sciences biologiques et pharmaceutiques (dès novembre 2023)**

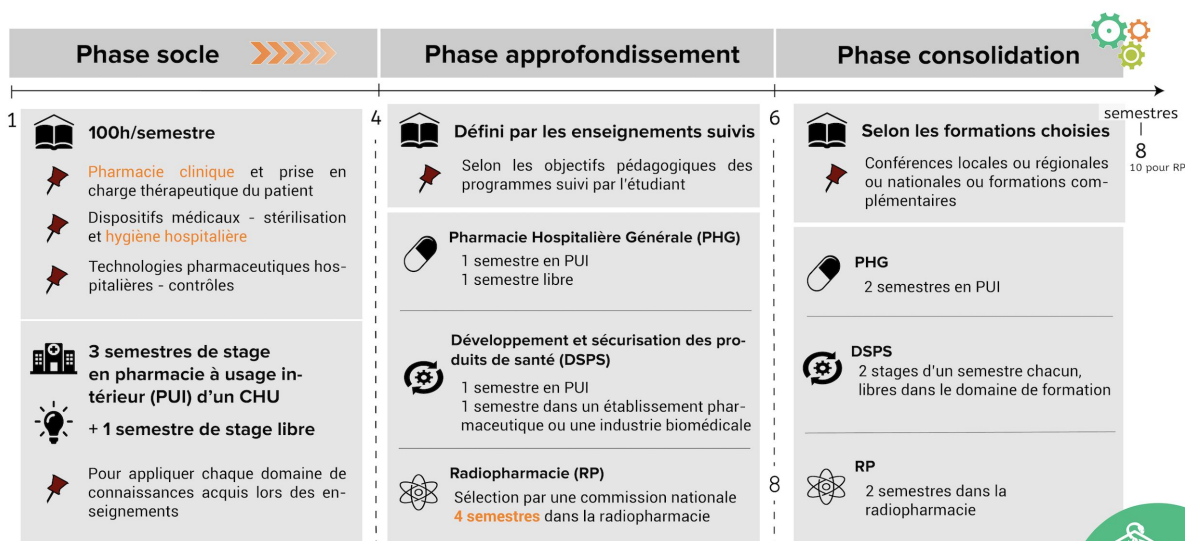
Pharmacie Hospitalière

Le DES de Pharmacie Hospitalière forme des **praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires** destinés à exercer la Pharmacie en **établissement de santé public ou privé**, et des pharmaciens exerçant dans l'**industrie des produits de santé**. Dans les Pharmacies à usage intérieur (PUI) il peuvent exercer des activités de pharmacie clinique, d'éducation thérapeutique, de pharmaco-économie, les vigilances et à s'adapter aux évolutions futures du métier.

La réforme du DES PH a suivi en 2019. Il est composé également de 3 phases : **socle** (4 semestres), **approfondissement** (2 semestres ou 4 pour RadioPharmacie) et **consolidation** (2 semestres).

3 Options, qui sont choisies à l'issue de la phase socle :

- **Pharmacie Hospitalière Générale (PHG)**
- **Développement et sécurisation des produits de santé (DSPS)**
- **RadioPharmacie (RP)**

Réforme du 3^{ème} cycle - DES Pharmacie Hospitalière - août 2019

Phase de Consolidation :

L'interne en phase de consolidation a déjà passé sa thèse. Un des objectifs de la réforme est qu'il obtienne comme l'interne en biologie médicale un statut de **docteur junior** (avec une inscription à l'ordre), qui mène à une autonomie progressive tout au long de sa dernière année d'internat.

La répartition des stages devrait sans doute se faire via **Big Matching**, tout comme biologie médicale. Cette dernière année devrait être constituée d'un seul stage de 2 semestres.

Les premiers internes ayant connus la réforme, arriveront en **phase de consolidation en novembre 2022**. Il est donc important que ce statut de docteur junior et la répartition des stages soient mis en place d'ici là.

Formations Spécialisées Transversales (FST)

Tout comme pour la biologie médicale il est possible d'accéder à des formations supplémentaires, comme :

- Pharmacologie médicale thérapeutique
- Hygiène-prévention de l'infection, résistances
- Thérapie cellulaire, Transfusion
- Bio-informatique médicale
- Innovation et Recherche en sciences biologiques et pharmaceutiques (dès novembre 2023)



Innovation Pharmaceutique et Recherche

Ce DES IPR rencontre des **difficultés concernant son attractivité** (elle est prise la plupart du temps par dépit par les étudiants ayant passé le concours de l'internat). De plus, l'organisation de ce DES ne satisfait pas les ministères.

Depuis plusieurs années, les ministères annoncent que cette filière sera supprimée dans le cadre de la réforme du 3e cycle. Avec une volonté de permettre l'accès à la recherche pour les étudiants en pharmacie, d'une autre façon.

Dans la première version du rapport datant de 2017, une proposition de **création d'un DES "Spécialités Pharmaceutiques et Recherche"**, reposant sur la mise en place d'un **double cursus, d'un Doctorat en Pharmacie et d'un Doctorat d'Université**. Cette proposition n'a pas été retenue dans le 2e rapport face au refus des ministères.

En **Septembre 2020, la suppression du DES IPR avait été annoncée** par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation avec une dernière promotion, de 24 postes, entrant en internat en novembre 2021.

Cependant, **la filière est bien présente avec 23 postes proposés lors du concours de Décembre 2021**, pour une entrée en internat en novembre 2022. (Nancy n'a pas souhaité avoir d'internes en IPR cette année).

Finalement la suppression de ce DES est officiellement acté par l'arrêté du 29 avril 2022, qui précise qu'il sera supprimé à compter de la rentrée universitaire 2023-2024. Il ne sera donc pas proposé au concours de décembre 2022.

Formation Spécialisée Transversale (FST)

Pour remplacer la filière IPR, la formation, la création d'une Formation Spécialisée Transversale (FST) "Innovation et recherche en sciences biologiques et pharmaceutiques" est officialisée dans un autre arrêté du 29 Avril 2022.

La maquette de cette FST contient :

- **Formation ouverte aux étudiants de médecine et pharmacie** inscrits dans le DES de **biologie médicale (BM)** et aux étudiants de pharmacie inscrits le DES de **pharmacie hospitalière (PH)**.

- **Objectifs :**
 1. **Favoriser la formation aux métiers de l'innovation et de la recherche** au sein des universités, des CHU, des EPST et du secteur privé ;
 2. **Faciliter l'accès aux métiers d'enseignants-chercheurs, d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires, de chercheurs et aux métiers de la R&D des industries de santé ;**
 3. **Encourager une recherche en santé translationnelle** enrichie par d'autres secteurs disciplinaires ;
 4. **Développer la recherche en santé dans toutes ses dimensions** et avec tous les partenaires via une coopération entre les Universités, CHU, EPST, plateformes technologiques et industries des produits de santé.
- **Durée :** 1 an (2 semestres), prolongeables par deux semestres supplémentaires en particulier dans le cas où l'étudiant a un projet de thèse d'Université.
- **Réalisation entre la fin du deuxième semestre** de la phase socle et avant le début de la phase de consolidation.
- **2 candidatures possibles** (hors prolongation)
- Constituée de **2 stages de 6 mois** (hors prolongation) et d'**enseignements hors stage** en présentiel et en e-learning.
- **Connaissances à maîtriser** au terme de la formation :
 - La **conduite de projet** scientifique ou opérationnel
 - Les **acteurs et la structuration de la recherche** nationale et internationale
 - La connaissance des **aspects juridiques, financiers et contractuels** de la recherche et de l'innovation afférents à la recherche biomédicale
 - Le **développement des produits de santé**, techniques d'analyses et réactifs innovants
 - Les **dispositifs médicaux**
 - **L'économie de la santé**
 - **L'éthique, l'intégrité scientifique** et la réglementation afférentes à la recherche biomédicale
 - **L'entrepreneuriat** et l'innovation
 - La **propriété intellectuelle**
 - La gestion de **l'assurance qualité** dans les projets innovants
 - La **gestion de données**
 - **L'intelligence artificielle en santé**, la e-santé, le numérique et le digital
- **Compétences à maîtriser** au terme de la formation :
 - La **conception, le pilotage et la réalisation de protocoles** expérimentaux intégrés dans un programme scientifique ou dans la mise en place de projets
 - Les **recueils, l'interprétation et l'exploitation des données** : capacité de synthèse, d'analyse critique et de restitution
 - La **gestion de projet, la prise d'initiative et le travail en équipe**





- Un ou plusieurs **langages de programmation** pour l'appliquer aux domaines des sciences du vivant (statistiques, bases de données, imagerie, modélisation)
 - La **veille bibliographique et méthodologique**, développer de nouveaux savoir-faire
 - Des **capacités rédactionnelles** en français et en anglais
 - Les **concepts du domaine de développement** professionnel retenu
 - Les **aspects juridiques, financiers et contractuels de la recherche** et de l'innovation
- Modalités de l'évaluation des connaissances et des compétences :
- **Contrôle des connaissances** organisé à la fin des modules théoriques
 - **Evaluation spécifique** des éléments de connaissance du domaine spécialisé concerné
 - Validation des **stages**
 - **Mémoire** illustrant l'acquisition des compétences afférentes à la FST
 - **Publications et communications scientifiques**
 - Validation du **portfolio**, avec liste des compétences acquises

Officine

Initialement prévue pour la rentrée 2020, la création du DES Officine a été reportée à 3 reprises et est finalement annoncée pour la **rentrée 2023**.

Les arbitrages rendus en février 2022, ont statué sur un certain nombre de points concernant le déroulement de cette 6e année officine.

Lors de l'écriture du rapport, les 2 chargés de mission ont évoqué de nombreuses possibilités en termes de statut notamment (apprenti, étudiant, interne) et ce sera finalement le **statut d'étudiant** qui sera mis en place. Des réflexions sont en cours sur le rattachement au statut d'agent public pour permettre aux étudiants qui se rendent en dehors de la ville universitaire de bénéficier d'**indemnités de transport et d'hébergement**.

Le stage en officine devrait se dérouler **tout au long de l'année**, hormis quelques enseignements à temps plein en début d'année. Des **séminaires** à l'université comprenant des enseignements, des **mises en situation et des retours d'expérience**, seront mis en place environ tous les mois pendant le stage.

La **rémunération sera équivalente à une 1ère année d'internat, soit environ 1200€** mensuel, partagé entre le maître de stage et l'Etat.

Statut du Maître de Stage et Encadrement

Volonté de créer un statut de maître de stage d'université (MSU), qui permettrait à des officinaux d'enseigner à l'université, de mener des travaux de recherche en soins primaires,...

Volonté également de renforcer les équipes dans les facultés et de les inciter à créer des départements de pharmacie d'officine et de recruter des MAST / PAST (= enseignants associés). Ainsi qu'à terme de créer le statut de PU-PO (Professeur à l'Université et Pharmacien d'officine) afin de pouvoir concilier, enseignement, travaux de recherche et activité officinale.

Industrie & Recherche

La réforme prévoit la **création d'un DES de pharmacie Industrielle**, en substitution de l'actuelle 6e année parcours industrie et Recherche.

Cette année de formation ne prévoit **pas de changement de statut pour l'étudiant**. L'objectif est de **conserver ce qui fonctionne** déjà bien pour cette filière : son attractivité, la mobilité des étudiants, la **possibilité d'effectuer d'autres formations comme des masters, des cursus dans des écoles d'ingénieur et de commerce**, ainsi que l'excellente employabilité des étudiants à la sortie des études. La validation de ce DES, se fera via la validation d'une réelle 6e année d'Industrie et Recherche et non pas seulement des enseignements de Master 2 ou équivalents.

Peu de changement sont donc prévus, le travail restant pour terminer cette réforme concerne principalement l'écriture des textes.

Actuellement tout le monde ne passe pas de thèse d'exercice, car il n'est pas forcément nécessaire d'engager son diplôme pour exercer. Cependant avec la **création d'un DES, la soutenance d'un mémoire de DES sera obligatoire pour valider le diplôme**.

Santé Publique

Une des missions confiée aux doyens Decaudin et Muller, était une réflexion sur le DES de Santé Publique. Ce diplôme n'est actuellement ouvert qu'aux étudiants en médecine. Cependant il est totalement imaginable d'ouvrir ce DES à d'autres professions de santé (odontologie, maïeutique, ainsi que pharmacie).

En parallèle une mission spécifique à la Santé Publique a été confiée à Mr Franck Chauvin. Cependant les résultats de ce rapport ne recommandent pas l'ouverture de ce DES aux étudiants de pharmacie.



Unicité du diplôme

Avant la réforme du 3e cycle, il existait un **unique diplôme de pharmacien**. Cependant l'exercice de la **Pharmacie Hospitalière et de la Biologie Médicale n'est accessible qu'après avoir passé le concours de l'internat et obtenu le DES associé**.

De plus, les **passerelles d'industrie vers officine et inversement** étaient de plus en plus conditionnées par l'obtention d'un **diplôme supplémentaire** (DU retour à l'officine, Master 2 spécialisé industrie...)

La création de DES pour chacune de ces filières, mettra effectivement fin au diplôme unique. Cependant les passerelles vers officine seront toujours possibles en **réalisant d'un 2e DES**, qui équivaut au **DU retour à l'officine**, déjà existant), les passerelles vers industrie-recherche, seront également possibles.

Thèse d'exercice et Mémoire de DES

En filière Internat, on distingue la thèse d'exercice qui doit être soutenue avant la fin de la phase d'approfondissement (3ème année du DES) et le mémoire de DES.

- La **thèse d'exercice** constitue en un travail de recherche ou ensemble de travaux approfondis qui relèvent de la pratique de la spécialité préparée.

La soutenance avec succès de la thèse permet la délivrance du diplôme d'Etat, l'inscription conditionnelle annuelle à l'Ordre, et l'entrée en phase de consolidation sous réserve de la validation de la phase d'approfondissement de la maquette du DES.

- Le **mémoire de DES** est lui soutenu avant la fin de la phase de consolidation. Il consiste en l'élaboration par l'étudiant d'un recueil organisé de ses travaux témoignant de ses apprentissages.

Dans les filières courtes (Officine, Industrie-recherche), le DES ne dure qu'un an. Le **mémoire de DES devrait faire office de thèse d'exercice**.

Ressources réglementaires

Rapport Porquet

[GT Rapport-final du troisième cycle de Pharmacie](#)

Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine (Biologie Médicale)

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034419758/>

Arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques (Pharmacie Hospitalière)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039184807>

Arrêté du 29 Avril 2022 modification de l'arrêté du 31 octobre 2008 fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de pharmacie

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045767414>

Arrêté du 29 avril 2022 relatif à la création d'une FST « Innovation et recherche en sciences biologiques et pharmaceutiques »

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045767385>

Rapport "Dessiner la Santé Publique de demain" de Mr Franck Chauvin :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_chauvin.pdf

Lettre de mission

[Lettre mission R3C Pharmacie .pdf](#)

Contact

Vice-Président Enseignement supérieur
enseignement-sup@anepf.org .

